

Questions orales

● (1440)

[Traduction]

ON DEMANDE DE RÉDUIRE LA PÉRIODE D'ÉVALUATION EN CE QUI CONCERNE LE VERSEMENT DES ARRIÉRÉS

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, de toute évidence, le ministre ne saisit pas la gravité de la situation. Un grand nombre d'exploitants agricoles sont actuellement au bord de la faillite en raison des vérifications en cours. Comme je l'ai souligné dans ma question précédente, on oblige nombre d'entre eux à verser des arriérés d'impôt sur quatre ans. Lorsque ce problème s'est posé en 1972, le ministre du Revenu national s'en était tenu à une seule année. Le ministre serait-il d'accord pour que ces gens ne soient obligés à verser qu'une année d'arriérés d'impôt en vertu de l'article 31?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, je mets au défi le député de me soumettre des cas d'agriculteurs qui réellement ont une exploitation agricole, qui tirent leur revenu d'une ferme, qui génèrent des revenus d'une ferme, et qui sont aux prises avec l'article 31. Je le mets au défi de me soumettre ces cas, et je serais disposé à les examiner attentivement. Cependant, j'aime à lui faire remarquer que j'établis la distinction entre un individu qui tire son revenu d'une exploitation autre qu'une exploitation agricole, mais qui possède une ferme ou une terre qu'il exploite comme hobby ou comme activité secondaire ou tertiaire dans ses loisirs, et qui veut déduire les dépenses qu'il encourt en ayant cette activité des revenus qu'il tire d'une autre source. Je pense que c'est là une distinction extrêmement importante à établir et je ne qualifie pas cet individu de fermier.

* * *

*[Traduction]***L'INDUSTRIE**

LA FERMETURE DE L'USINE DE LA CONSOLIDATED BATHURST À HAMILTON

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La société Consolidated Bathurst a fermé son usine de Hamilton aujourd'hui. La plupart des ouvriers qui y travaillaient depuis plus de 20 ans ont fait une offre à Consolidated, à Montréal, en vue d'acheter l'usine et le matériel. La société a rejeté l'offre parce qu'elle ne veut pas de concurrence.

Comme cet incident n'est pas unique dans le pays et que bon nombre de sociétés font la même chose, n'est-il pas temps d'adopter une loi visant à obliger les grosses sociétés à justifier leurs actes, lorsqu'ils bouleversent la vie de bien des familles et de nombreuses localités?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne suis pas au courant de cette affaire précise,

mais je sais qu'il existe une politique de portée générale, politique qui est suivie la plupart du temps et qui consiste à demander au secteur privé, lorsqu'il envisage de fermer des usines, de consulter les deux niveaux de gouvernement et de faire le nécessaire pour trouver des solutions au problème des travailleurs mis à pied. Le député propose des modifications qui, à première vue, me semblent être du ressort des provinces. Manifestement, l'exploitation en question est située dans une province et la Consolidated Bathurst est assujettie aux lois de la province et à son droit du travail. C'est la législation provinciale qui s'applique à l'exploitation générale de cette société. C'est pourquoi il serait peut-être plus utile de proposer aux divers premiers ministres provinciaux d'envisager ce genre de réforme.

ON DEMANDE UNE MESURE AUTORISANT À ENQUÊTER SUR LES FERMETURES D'USINES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je remercie le ministre de ce conseil. Tout d'abord, je ne suis pas en mesure de le faire et le siège social de Consolidated Bathurst se trouve à Montréal, où la société a l'intention de mettre en service une équipe supplémentaire pour effectuer le travail qui se faisait jusqu'ici à Hamilton. Or, comme la même chose se produit dans toutes les provinces l'une après l'autre, est-il exagéré de penser qu'il faudra peut-être adopter une loi fédérale qui s'applique à toutes les provinces et qui permette au gouvernement fédéral de faire enquête sur les raisons à l'origine de ces fermetures, en vue de déterminer si, oui ou non, elles sont justifiées sur le plan économique ou si elles s'inscrivent simplement dans un programme de rationalisation visant à accroître les bénéfices au détriment des travailleurs et de leur famille?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, encore une fois, je ne puis répondre au fond de la question du député parce que je n'ai pas examiné les raisons financières, sans doute valables, qui ont poussé Consolidated Bathurst à agir de cette façon. Toutefois, je répète au député que même si un problème se pose dans plusieurs provinces, il n'en devient pas pour autant du ressort du gouvernement fédéral. L'enseignement, par exemple, est un domaine qui relève de toutes les provinces, mais ce n'est pas une raison suffisante pour que nous...

M. Deans: Oui, mais elles ne ferment pas une école en Ontario à partir d'un bureau situé au Québec.

M. Trudeau: ... adoptions des lois à cet égard. C'est pourquoi je demande au député de réfléchir à la Constitution canadienne pour voir si je n'ai pas raison de dire que ce problème est bien du ressort des provinces. Le député prétend qu'il ne peut pas communiquer avec les responsables provinciaux. Il peut sans doute s'adresser au premier ministre du Manitoba. Serait-il prêt à adopter une telle loi, madame le Président?

M. Deans: A quoi, grands dieux, cela servirait-il, puisque ce problème touche l'Ontario et le Québec?